Date: 1827 Cuisine économique pour la marine, de M. Lelouis.

Extrait de L'Art d'économiser le bois de chauffage et tous les autres combustibles, par César Gardeton



Une commission nommée par le ministre de la marine a fait faire des expériences de cette cuisine dans le port de Rochefort, et cette commission en a fait un rapport très-avantageux, que M. LELOUIS a adressé à la société d'encouragement.

Cette cuisine doit être construite en maçonnerie, de la dimension de 8 pieds carrés. Elle est divisée en deux parties égales par une cloison en briques dans la direction de l'avant à l'arrière du vaisseau : celle de tribord contient une grande marmite oblongue en fonte destinée à l'équipage ; huit petites en forme de bidons pour la mistrance et le service de la pharmacie; plus, deux fours placés de l'un et l'autre côté du foyer de la grande marmite.

Celle de bâbord reçoit quatre marmites pour l'usage du capitaine et de l'état-major; elle a un âtre assez spacieux, où l'on peut faire griller ou rôtir plusieurs mets, et au-dessous duquel se trouve un four pour la pâtisserie. La fumée qui s'élève de cet âtre est dirigée, à l'aide d'une hotte ou manteau en tôle, dans un tuyau de cheminée.

L'auteur a pratiqué aussi une ouverture au milieu du couvercle de la grande marmite, pour y placer un chapiteau muni d'une longue douille qui doit communiquer à un serpentin. Cet appareil est destiné à la distillation de l'eau de mer, lorsque les mets sont cuits.

La chaudière est en fonte, garnie d'un robinet à la partie inférieure. Les fourneaux, qui sont au nombre de cinq, ont des grilles, et, du reste, sont construits d'après le plan généralement adopté; c'est-à-dire que la base de la chaudière, qui porte dans tout son pourtour de quelques lignes sur la maçonnerie, ne laisse à la flamme qu'une petite issue qu'on lui a ménagée à la partie supérieure du foyer, près d'une languette de 3 ou 4 pouces de largeur, qui porte sur la surface de la chaudière de bas en haut: cette, languette force la flamme et la fumée à parcourir la circonférence de la chaudière avant de se rendre au tuyau destiné à sa sortie.

Telle est la disposition de cette cuisine, avec laquelle M. LELOUIS assure pouvoir,

- 1°. Economiser sur les frais de construction et alléger la charge du vaisseau ;
- 2.° Diminuer considérablement l'emploi du combustible, et y brûler à volonté du bois, de la houille et de la tourbe ;
- 3.° Exposer beaucoup moins le vaisseau à être incendié par le feu de la cuisine ;
- 4.° Préserver de la fumée les matelots chargés du service de la cuisine, et ceux qui font la manœuvre près du gaillard;
- 5.° Empêcher que les cuisiniers ne soient brûlés ou échaudés par les tisons embrasés et la marmite bouillante;
- 6.° Cuire pour tout l'équipage, même dans les plus gros temps, les aliments nécessaires, ce qu'on ne peut se promettre avec les cuisines actuelles;
- 7.° Distiller de l'eau de mer lorsque les aliments sont cuits ;
- 8.° Dégager le gaillard d'avant et en faciliter la manœuvre par la suppression du bassin des cuisines ;
- 9.° Encombrer moins le vaisseau en diminuant de moitié la quantité de combustible qu'on est obligé d'embarquer actuellement.
 Ce sont là succinctement les avantages que M. LELOUIS offre aux marins qui se serviront de sa cuisine ; et cette énumération, fût-elle moins étendue, présenterait des vues d'utilité assez grandes pour déterminer les navigateurs à y avoir recours.